



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



SYLVANUS OLYMPIO : PREMIER COUP D'ETAT EN AFRIQUE A QUAND LES RESPONSABILITÉS, LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION ?

COMMUNIQUÉ DU 19 JANVIER 2023 ADRESSÉ AU PEUPLE TOGOLAIS

RESEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

C'est lors du démembrement unilatéral de l'Afrique sans les Africains que les pays impérialistes, suprémacistes et colonisateurs occidentaux, réunis à Berlin en Allemagne en 1884¹ ont établi deux protectorats distincts : le Cameroun et le Togoland². Personne n'a demandé l'avis du Peuple togolais. « Normal », il paraît qu'il était question d'un « *démocratie impérialiste* » en colonie, même « modèle » que fut le Togo pour l'Etat allemand.

1. LES ARCHIVES HISTORIQUES : LA VÉRITÉ DE L'ETAT COLONISATEUR

Le Togoland était un protectorat de l'Empire allemand³ en Afrique de l'Ouest de 1884 à 1914, et comprenait l'actuel région de la Volta au Ghana avec une superficie d'environ 90 400 km².

C'est en février 1884 qu'un groupe de soldats allemands ont kidnappé des rois d'Anécho, ville située dans l'actuel sud-est du Togo pour les séquestrer et les forcer, sous menaces de mort, à négocier à bord du navire de guerre allemand « *Sophie*⁴ ». Face à un refus catégorique des patriotes togolais, c'est un migrant-aventurier allemand du nom Gustav Nachtigal, qui s'est vu octroyer le statut de « *commissaire spécial et envoyé du Chancelier Otto von Bismark* » qui a signé un traité un « *Plakkoo* », nom donné à des fonctionnaires de la région de Lomé, dont le nom a été remplacé par, un parent, plus « *légitimateur du système colonial* » du roi local Mlapa III ».

C'est ainsi que la propagande impériale allemande déclara le 5 juillet 1884, qu'un traité fut signé entre ce migrant-aventurier Gustav Nachtigal et celui, togolais, à qui l'on a attribué le titre de « *chef local Mlapa III* ».

C'est donc sur ces usurpations de titres que l'Empire allemand déclara le Togo comme un protectorat. Les archives allemandes confirment que Gustav Nachtigal ne fut officiellement « *Commissaire du Reich « Reichskommissar en allemand* » » qu'au cours d'une journée de 24 heures et fut remplacé par Heinrich Randad dès le 6 juillet 1884⁵. L'aventurier-migrant Gustav Nachtigal fut rapidement dépêché en Afrique du Nord⁶. Mais lorsque l'on consulte les parties des archives que les autorités allemandes ont bien voulu rendre public, cet aventurier-migrant était présenté comme un « *explorateur* » ... mais fonctionnait comme un agent des services secrets et un faussaire⁷.

Alors que le Peuple togolais sorte de sa naïveté sur la crédibilité des archives mises à disposition par des colonisateurs aux descendants de colonisés, avec l'exception d'un Togo sous protectorat.

Dès les débuts de la 1^e guerre mondiale, le Togoland fut envahi par les britanniques et françaises pendant la campagne d'occupation de ce territoire et fut placé sous régime militaire, une sorte de coup d'Etat entre colonisateurs. Incapables de trouver un consensus pour une exploitation commune des territoires d'autrui, le Togoland a officiellement subi une partition de fait dès le 27 décembre 1916, sous le nom de Togoland britannique et du Togoland français, confirmé en 1922. La défaite de l'Allemagne a conduit la Société des Nations à confier la gestion sous la forme d'une « *mandat* » du Togoland :



- à la France pour le Togo dit oriental, requalifié de Togo français, qui obtint son indépendance en 1960 et devait obtenir sa souveraineté monétaire en janvier 1963 lorsque le premier président élu fut assassiné⁸ ; et
- au Royaume-Uni pour le Togo dit occidental devenu le Togoland britannique. Il fut rattaché au Ghana dès 1956 et ses populations ont choisi d'être immédiatement indépendant avec le Ghana en 1958 au lieu d'attendre une hypothétique « indépendance totale » avec la France.

Sous protectorat des Nations Unies, -et donc pas une colonie française-, le Togo est le premier pays, où les dirigeants de la France n'ont rien fait pour soutenir

- une démocratie naissante ;
- une monnaie togolaise émergente ;
- une souveraineté en devenir ; et
- une indépendance totale balbutiante.

C'est que le Togo et son dirigeant éclairé, devaient déranger les intérêts français. Alors, 60 ans après un assassinat lâche, impliquant la responsabilité des Etats-Unis, de la France et du Togo, il y a lieu de s'indigner et de reposer les mêmes questions qui traumatisent le Peuple togolais depuis 1963 : À quand l'identification des responsabilités ? À quand la justice ? À quand la réconciliation au Togo ?

2. 1963, UNE JUNTE POSTCOLONIALE « EN TÉLÉCOMMANDE » A TUÉ LE PRÉSIDENT SYLVANUS OLYMPIO DU TOGO

Le 13 janvier 1963⁹, des dirigeants colonialistes et leurs acteurs de terrain ont assassiné Sylvanus Olympio, le premier président élu du Togo devenu indépendant depuis le 27 avril 1960. Il s'agit du premier Coup d'Etat militaire à l'assassinat d'un Président démocratiquement élu en Afrique. Les raisons sont multiples. Mais la volonté de Sylvanus Olympio de procéder à la création d'une monnaie nationale togolaise dans la zone France, chasse gardée française, était considérée comme plus qu'un affront et une mise en cause de la souveraineté de la France sur les pays acceptant les principes monétaires de la zone franc. Les responsabilités restent partagées entre le Togo, la France et les Etats-Unis. Aussi, ce sont les archives de ces trois pays qui doivent être déclassifiées et pas seulement les archives françaises.

Selon, le journaliste français Christophe Boisbouvier, « sur cette nuit tragique du 12 au 13 janvier 1963, il y a au moins deux certitudes. L'attaque de la résidence du président togolais à Lomé a commencé le soir, à 23 heures. Sylvanus Olympio a été assassiné le lendemain matin, à 7 h 15, devant le portail de l'ambassade des États-Unis, d'où il venait d'être extrait. Entre ces deux événements, il s'est passé huit longues heures où des coups de fil ont été donnés, des ordres transmis... Huit heures sur lesquelles les États-Unis et la France savent beaucoup de choses et continuent, cinquante ans [NDLR 60 ans] après, de se taire¹⁰ ».

Alors, où sont les archives américaines, françaises, et togolaises relatant les faits entre la nuit du 12 janvier 1963 à 23 heure (h) et 00 minutes (mn) et le matin du 13 janvier 1963 à 7h15mn ? Elles ne sont pas disponibles et les bribes disponibles ne sont pas de nature à rétablir la vérité des faits. Chacun, au Togo et dans la Diaspora, peut comprendre que la vérité des urnes au Togo ne peut que déranger, d'où le soutien direct ou indirect de ces ayants-droits de ces puissances devenues postcoloniales pour une indifférence au sort du Peuple togolais martyr. Quelle « exemplarité » dans l'abject et l'immoral absolu !

3. ETATS-UNIS : RESPONSABILITE, COMPLICITÉ OU LES DEUX ?

Pour la responsabilité des Etats-Unis, il importe de rappeler qu'au moment du meurtre du Président, à Lomé, il n'y avait aucune certitude sur les faits. Le Président Sylvanus Olympio fut vraisemblablement criblé de balles et/ou a vu



ses membres bras et jambes partiellement sectionnés DANS l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis au Togo, avant que les insurgés agissant pour le compte d'une puissance étrangère, ne l'eussent transporté en dehors de l'Ambassade pour l'abattre. Il fut certainement déplacé soit blessé, soit déjà mort dans la cour de l'ambassade des États-Unis d'Amérique où il avait trouvé refuge, avant d'être, à nouveau et impassiblement recriblé de balles EN DEHORS de l'enceinte diplomatique. Les coupures et les lésions au niveau des veines du poignet et des sections au niveau des nerfs sciatiques et/ou curiales auraient vraisemblablement été effectués ou parachevés pour s'assurer que mort s'en suive.

4. CRÉDULITÉ DE NOMBREUX AFRICAINS SUR LES ARCHIVES D'UN ETAT RESPONSABLE DE CRIMES

Mais quelle lâcheté de la part des « soi-disant » soldats franco-togolais démobilisés !!! Quel faux « héroïsme » pour ce groupe de mercenaires franco-togolais, mal payés et servant de variables d'ajustement pour des puissances post-coloniales qui n'ont pour seuls objectifs que de s'assurer que leurs responsabilités ne soient jamais engagées, et certainement pas prouvées.

Alors, parler d'accès aux archives, toutes les archives non falsifiées, relève d'une douce illusion, d'un rêve éveillé de nombreux africains crédules et prompts à croire à la réconciliation sans vérité, justice et reconnaissance de culpabilité et de responsabilités.

5. FRANCE : RESPONSABILITÉ, COMPLICITÉ OU LES DEUX ?

Le groupe d'individus qui ont « liquidé » le Président Sylvanus Olympio doit être qualifié de mercenaires. Il s'agit de militaires démobilisés mais avec un commandement étranger et tous rémunérés par un gouvernement étranger. Mais un véritable mercenaire accomplit sa mission en priorité pour de l'argent et moins par conviction. Il s'agit bien de militaires-mercenaires franco-togolais avec des instructeurs-chefs français, d'après les témoignages et documents actuellement disponibles.

Malheureusement pour les commanditaires, ce premier coup d'Etat en Afrique indépendante allait pointer la responsabilité d'une France qui sortait avec peine et vaincue de la guerre d'Algérie. Justement, certains militaires-mercenaires avaient fait leurs armes au Vietnam et en Algérie.

Autrement dit, ces militaires franco-togolais, africains et noirs, avaient combattu pour la France. Ils combattaient des citoyens et des militaires qui se battaient pour leur indépendance et leur souveraineté ailleurs, dans un processus de décolonisation. Ces militaires franco-togolais démobilisés car la France ne voulait plus d'eux, encombrants qu'ils étaient devenus, furent donc plus loyaux à leurs instructeurs français ou chefs de grades supérieurs dans l'armée française. Ils étaient donc formatés et manipulables à merci. Aussi, il n'est pas possible que le Peuple togolais se laisse bernier pour croire que le seul fait de « nommer » l'individu qui aurait tué Sylvanus Olympio serait un commencement de preuve. Il s'agit d'un travail d'équipe.

Le niveau d'études et l'absence de prise de conscience de certains de ces soldats franco-togolais démobilisés permettent de comprendre que pour une somme d'argent dérisoire et une promesse de diriger le Togo pour le compte de la France, ou tout au moins, pour le compte des lobbies français qui défendaient leurs intérêts au Togo, un meurtre et l'acceptation d'en porter la responsabilité, au moins pendant un certain temps, suffisait pour commettre l'irréparable.

Alors, à quand une déclassification complète de toutes les archives des différents ministères concernés par les autorités françaises ?



6. DES SOLDATS FRANCO-TOGOLAIS DEMOBILISÉS : DU PAIN « BÉNI » POUR LA FRANÇAFRIQUE

Bref, ces soldats togolais-français furent formés pour liquider les dirigeants africains nationalistes et patriotes. Le problème est que dans la plupart des cas, ces dirigeants africains avaient été informés, mais avaient négligé les informations, soit par naïveté, soit par l'erreur fatale de la croyance qu'ils étaient protégés par le Peuple, soit parce qu'ils ne croyaient pas en une trahison dans leur cercle rapproché, généralement infiltré par une puissance étrangère. Il suffit de rappeler le cas congolais de Patrice Lumumba et de Joseph-Désiré Mobutu devenu Mobutu Sese Seko, le cas de Thomas Sankara et de Blaise Compaoré, etc. Ces exemples pour affirmer que la trahison a commencé au Togo par des infiltrations de ce qui allait devenir la Françafrique de Jacques Foccart, le Monsieur Afrique du Général De Gaulle.

Pour ce qui est de Jacques Foccart, il faut savoir que si le Président de la France de l'époque l'a toujours systématiquement couvert, cet homme de confiance du Général de Gaulle fut chargé de gérer la partie des services secrets français relatifs aux affaires africaines, mais pas que. Son nom apparaît systématiquement dans d'innombrables projets d'élimination de Français mais aussi d'Européens et de dignitaires étrangers¹¹.

Le Togo est le premier coup d'Etat approuvé, exécuté et réussi que la France de l'époque n'a pas désapprouvé.

7. RACISME DANS LA DECLASSIFICATION DES ARCHIVES : PLUS POUR LE BLANC, MOINS POUR LE NOIR

La France après 60 ans, et sur la demande expresse d'un des neveux de Sylvanus Olympio, Jean-Sylvanus Olympio¹², a fini par accepter, du bout des pieds, à consentir à un accès extrêmement partiel pour ne pas dire partial des archives concernant l'assassinat du premier Président du Togo, démocratiquement élu et conformément au respect de la vérité des urnes. Merci à l'Organisation des Nations Unies de l'époque. Le Secrétaire général de l'époque en a payé le prix en voulant renouveler l'opération au Congo Kinshasa, devenu Zaïre, puis République démocratique du Congo.

Si après 60 ans, les archives françaises, américaines et togolaises ne sont pas publiées en totalité et sans altération, il faut croire qu'il y a en la matière, un racisme qui ne dit pas son nom. En effet, les Etats-Unis ont publié l'essentiel, mais pas tout, sur l'assassinat de leur président démocrate, John Kennedy, un ami du Président Sylvanus Olympio.

Alors, qui peut croire encore que les pays occidentaux vont mettre à la disposition des archives complètes qui mettront en lumière une organisation macabre d'élimination systématique et institutionnalisée des dirigeants nationalistes et anticoloniaux des années de l'indépendance en Afrique ? Le silence de l'ambassadeur de France, de celui des Etats-Unis et des autorités togolaises sont à cet égard très significatifs. Pour le cas du Togo, le fils - Faure Gnassingbé, président illégal et anti-constitutionnel arrivé au pouvoir par un coup d'Etat sanglant en 2005, légitimé par la France, est resté silencieux sur la responsabilité de son feu père, Etienne Eyadéma Gnassingbé, arrivé au pouvoir en 1967 par un coup d'Etat militaire sanglant¹³, légitimé par la France. Il s'agit pourtant de celui qui a, pendant une très longue période, revendiqué sans qu'on le lui demande avoir tué Sylvanus Olympio, avant de se rétracter sans pour autant préciser qui étaient les meurtriers.

Dans les entrailles du pouvoir togolais depuis l'assassinat du Président Sylvanus Olympio depuis 1963, le père Gnassingbé aura – au même titre que ses deux acolytes du coup d'Etat du 13 janvier Emmanuel Bodjollé et Kléber Dadjo –, emporté dans sa tombe une partie du secret, non sans s'assurer de la disparition, au moins pour le Peuple togolais, des archives togolaises.

Par ailleurs le fait que Kléber Dadjo et Etienne Eyadéma aient réitéré leur forfait quatre ans plus tard, jour pour jour, le 13 janvier 1967, en renversant le successeur de Sylvanus Olympio, Nicolas Grunitzky, mais cette fois sans l'assassiner et sans effusion de sang collatérale, apporte un éclairage sur la vraie nature de ces personnages, plus séides que vrais militaires au service de leur pays. Trois mois plus tard Etienne Eyadéma, qui avait connu une promotion fulgurante passant du grade de sergent à celui de Lieutenant-colonel entre 1963 et 1967, va évincer le colonel Kléber



Dadjo de la présidence du Comité de Réconciliation Nationale¹⁴ (sic) qui avait remplacé le gouvernement « démissionnaire » et s'emparer du pouvoir, à vie, jusqu'à sa mort en 2005.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, il est impossible au Togo, d'accéder à une quelconque archive togolaise dès lors que cela peut remettre en cause la culpabilité et la responsabilité du système Gnassingbé. Ce qui en dit long sur le niveau de transparence et finalement de peur des dignitaires et militaires qui imposent le système Gnassingbé au Peuple togolais, le tout sans vérité des urnes et dans une gouvernance de la terreur et de l'impunité¹⁵.

8. DES QUESTIONS SANS RÉPONSES : MERCENARIAT ET EVAPORATION DES RESPONSABILITÉS ET DES CULPABILITÉS ?

Comment est-ce que des mercenaires ou « formateurs » français, vraisemblablement issus de la légion étrangère, assistés de soldats togolais démobilisés qui ont servi la France, ont pu aussi facilement cribler de balles le Président alors qu'il était encore à son lieu de travail ?

Comment est-ce possible que les Etats-Unis n'aient pas assuré la protection de Sylvanus Olympio réfugié dans l'enceinte de leur ambassade, au vu et au su de l'Ambassadeur lui-même et alors que le Président Sylvanus Olympio était en très bons termes avec Washington, pour ne pas dire l'administration John F. Kennedy. L'on sait aujourd'hui que l'ambassadeur des Etats-Unis M. Leon Pollada, a communiqué le 13 janvier 1963 avec l'ambassadeur de France Henri Mazoyer pour lui indiquer la présence de Sylvanus Olympio dans l'enceinte de son ambassade. Comment expliquer par ailleurs que concernant cette affaire les archives sur le Togo en possession du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique ne soient pas toujours pas déclassifiés en totalité ?

L'ambassadeur américain a-t-il « par mégarde » vendu Sylvanus Olympio en 1963 ? Car, c'est encore cette même ambassade au Togo qui a « livré » en 2009 le demi-frère de Faure Gnassingbé, Kpatcha Gnassingbé à son l'Etat togolais représenté par Faure Gnassingbé, avec comme résultat une prison à vie pour le premier...

Comment est-ce que la compagnie de 300 militaires, qui à cette époque tenait lieu d'armée au Togo, la gendarmerie encore commandée en 1963 par un officier français, Georges Maïtrier, détaché par la France, alors que le Togo était indépendant depuis trois ans, et le service de sécurité y compris de la garde présidentielle togolaise furent défailants ?

Que faisaient des agents français auprès des militaires togolais censés assurer la sécurité du président et du peuple togolais ?

Pourquoi aussi peu de méfiance de la part du président Sylvanus Olympio sur la capacité d'instrumentalisation de soldats démobilisés qui étaient allés faire la guerre ailleurs, en Algérie, au Vietnam et au Cambodge contre des nationalistes-indépendantistes de l'époque ?

Une seule explication ! La trahison des militaires togolais de l'époque travaillant pour des intérêts étrangers. Le patriotisme et le nationalisme ne pouvaient pas produire un tel résultat.

9. ARCHIVES FRANÇAISES : OU EST LE CONTRAT DU COMMANDANT GEORGES MAITRIER, MILITAIRE DETACHE PAR LA FRANCE AU TOGO EN 1963 ?

Mais, ne faut-il pas rappeler que selon Godwin Tété, « le sergent Etienne Eyadema n'était pas le chef des putschistes, le chef était Emmanuel Bodjolé. Lorsque Eyadema a déclaré qu'il venait de tuer Sylvanus Olympio, Bodjolé l'a pris et l'a jeté en prison en disant que : « nous n'avons pas demandé de le tuer. Nous voulions le neutraliser pour pouvoir entrer dans l'armée togolais, nous n'avons pas dit qu'il fallait le tuer ». C'est le commandant français Georges Maitrier qui était intervenu pour faire libérer Eyadema¹⁶ ».

Selon François-Xavier Verschave, « Le commandant Maïtrier¹⁷ est au cœur du complot. Chef de la gendarmerie nationale et conseiller du Président pour les affaires de sécurité, il tient en main la force publique, dans le cadre de la coopération militaire



franco-togolaise. Son contrat arrivait à terme en 1962. Sylvanus Olympio ne voulait pas prolonger sa mission, qu'il ne jugeait pas indispensable. Avec le recul, il avait raison : la présidence était plutôt mal conseillée en matière de sécurité, le lieutenant Bodjona aurait bien mieux commandé la gendarmerie... Puisque le pays « aidé » participe au coût de l'assistance technique, on peut dire que le Togo n'en a pas eu pour son argent ! Mais, en 1962, l'ambassadeur Henri Mazoyer a mis le paquet : il a fait convaincre Olympio de garder encore un peu Maïtrier¹⁸.... Beaucoup plus tard, lorsqu'un membre du commando de la mort, un certain Robert Adéwi, se sera brouillé avec son complice Etienne [Ndlr Eyadéma Gnassingbé], il confirmera qu'il s'agira d'un véritable mercenariat en révélant le montant de la transaction initiale : « après la réunion qui prépara le coup d'Etat, Maïtrier aurait pris à part Eyadéma ; il lui aurait demandé d'abattre Olympio, pour 300 000 Franc CFA (6 000 francs français)¹⁹ »...

Apparemment, à 6 heures du matin, la mort de Sylvanus Olympio n'était pas confirmée, malgré des informations contraires sur les médias français dès 6 heures du matin. Il se trouverait alors encore dans les enceintes de l'ambassade des Etats-Unis au Togo. François-Xavier Verschave écrit ceci : « En échec, les putschistes sont réunis chez le sergent Robert Adéwi, prêts à laisser tomber. Vers 6 heures, ils voient arriver un émissaire du commandant Maïtrier. Informé par l'ambassadeur Mazoyer, ce dernier leur fait savoir où est Olympio, et leur demande « d'achever le travail commencé », au risque sinon d'être exécutés. Le plus « mouillés », dont Eyadéma, Bodjollè et Adéwi, décident alors de repartir vers l'ambassade des Etats-Unis²⁰ ».

Avec un militaire français à la tête de la sécurité du jeune Etat indépendant togolais, ce avec un contrat de l'Etat français, parti intégrante des accords militaires entre la France et le Togo comme condition d'accession à l'indépendance, il faut croire que le Président Sylvanus Olympio aurait été assassiné principalement pour sa volonté d'indépendance monétaire et sa volonté d'indépendance militaire qui a pris la forme d'un non renouvellement du contrat d'un militaire putschiste français au Togo. Où est le contrat du Commandant Georges Maïtrier, militaire détaché par la France au Togo dans les archives partielles mises à disposition par la France ?

10. LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE SUR LES RESPONSABILITÉS : PAS IMPOSSIBLE !

La Vérité ? Elle risque de ne jamais apparaître au grand jour tant que le régime héritier et complice de cet assassinat sera au pouvoir au Togo.

La Justice ? Elle risque aussi de ne voir le jour qu'une fois que le système Gnassingbé se retrouvera devant une cour de justice et accepte de témoigner et de mettre les archives togolaises à disposition.

Maintenant, les archives incomplètes et partiales mises à disposition, ont toutes les chances d'avoir été « nettoyées », voire falsifiées, ou ont tout simplement disparu pour ce qui est de la partie togolaise. Qui a donc intérêt à cacher la vérité ?

L'objectif est toujours le même : tous ceux qui sont impliqués ont systématiquement transformé l'information en communication pour falsifier l'histoire des Peuples colonisés. Les colons ne sont jamais les responsables des crimes de la postcolonie. Ils les ont délégués.

Que le Peuple togolais prenne conscience que sans vérité et justice, il n'y a pas de liberté, encore moins de souveraineté. Que Dieu fasse reposer l'âme de Sylvanus Olympio en paix. Qu'Etienne Eyadéma Gnassingbé puisse rappeler à son fils, Faure Gnassingbé que la justice est intemporelle.

11. RAPPEL DE RCDTI ET DE CVU-TOGO-DIASPORA : PAS D'ABATTEMENTS, PAS DE RELÂCHEMENTS !!!

Personne n'a le droit d'effacer l'histoire des martyrs togolais et les humiliations subies du fait du système Gnassingbé. Les réparations ne feront pas l'objet d'un effacement du fait de la peur, ni d'une abrogation unilatérale du fait de l'impunité dans les rangs des militaires togolais.



**RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)**

**COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)**



Le temps viendra où les actes posés par les responsables du système Gnassingbé ainsi que leurs soutiens étrangers feront l'objet d'un procès. Les victimes togolaises, mais aussi étrangères du système Gnassingbé, doivent se préparer à se porter partie civile, tôt ou tard, dans un procès de l'Etat Gnassingbé.

Peuple togolais, tu es le seul « sentinelle » du passé, du présent et du futur du Togo.

Alors, en la mémoire de Sylvanus Olympio, premier Président de la République togolaise, remémore-toi la citation de ce digne fils de la terre des aïeux dans son discours de proclamation de l'Indépendance, 27 avril 1960 :

« Sentinelle, que dis-tu de la nuit ? La nuit est longue, mais le jour vient. » !

Le temps de la justice au Togo relève d'un marathon démocratique.

Le 19 janvier 2023.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Jean-Pierre Akoété BALIKPO
3. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
4. Mathieu D'ALMEIDA
5. Koffi DEKU, Ing.
6. François FABREGAT
7. Geneviève MOUTON
8. Antoine RANDOLPH, Dr.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de société commun pour l'avenir du Togo en vue d'une transition.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : Assassinat - CVU-TOGO-DIASPORA - Françafrique - Foccart - Faure Gnassingbé - Impunité - Indépendance - RCDTI Système Gnassingbé - Togo - Tueurs de la République - Vérité - Togo.

info@cvu-togo-diaspora.org



Note en fin d'article

- ¹ Knoll, A. J. (1978). "Germans in Togo - Togo Under Imperial Germany, 1884–1914". In *Stanford: Hoover Institution Press*, 1978. Re-published in *The Journal of African History*, Volume 20. Issue 2. April 1979, pp. 303 – 304. Accessed 17 January 2023. Retrieved from <https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-african-history/article/abs/germans-in-togo-togo-under-imperial-germany-18841914-by-arthur-j-knoll-stanford-hoover-institution-press-1978-pp-xiv-224-895/36D0EA65B5ABBD129F716E259D78BB5D>
- ² Rouard de Card, E. (2021). *Les traités de protectorat conclus par la France en Afrique 1870-1895*. Edition Pédone : Villefranche sur Saône. Réédité le 27 May 2021.
- ³ Laumann, D. (2003). "A Historiography of German Togoland, or The Rise and Fall of a "Model Colony"". In *History in Africa, A Journal of Debates, Methods, and Source Analysis*. Volume 30, 2003. Re-published 9 May 2014. pp. 195 - 211 Accessed 17 January 2023. Retrieved from <https://www.cambridge.org/core/journals/history-in-africa/article/abs/historiography-of-german-togoland-or-the-rise-and-fall-of-a-model-colony/E9C35FOCA7CC012CB656E163F4DF9F25>, pp. 195-211.
- ⁴ Lauman, D.. Op. Cit. « En février 1884, les chefs de la ville d'Aného ont été enlevés par des soldats allemands et forcés de signer un traité de protection ».
- ⁵ Washausen, H. (1968). *Hamburg und die Kolonialpolitik des Deutschen Reiches, 1880 bis 1890*. Christians Edition: Hamburg, p. 79.
- ⁶ Lauman, D. (2003). Op. Cit.
- ⁷ Gustav Nachtigal a été un agent moteur envoyé en éclaireur de l'établissement des colonies ouest-africaines du Togoland et du Cameroun. Il semble que sa base était sur l'île « espagnole » de Fernando Po, dans la baie du Biafra, d'où il couvrait une partie importante du territoire africain pour le compte de l'Allemagne. In Lauman, D. (2003), Op. Cit. et Washausen, H., Op. Cit.
- ⁸ Tété-Adjalogo, T. G. (2002). *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*. Avec une préface de Dr. Albert D. Franklin. NM7 Editions : Paris.
- ⁹ Rédaction (2018). « Voici la célèbre phrase qui a coûté la vie à Sylvanus Olympio ». In *togoweb.net*. 27 avril 2018. Accédé le 17 janvier 2023. Voir <https://togoweb.net/voici-la-celebre-phrase-qui-a-coute-la-vie-a-sylvanus-olympio/news/>
- ¹⁰ Boisbouvier, C. (2013). « Togo : qui a tué l'ancien président Sylvanus Olympio ? ». In *Jeune Afrique*. 18 janvier 2013. Accédé le 18 janvier 2023. Voir <https://www.jeuneafrique.com/138661/politique/togo-qui-a-tu-l-ancien-pr-sident-sylvanus-olympio/>
- ¹¹ Follorou, J. (2020). « De 1956 à 1962, la France a ordonné à ses services secrets d'assassiner des citoyens français. Des documents lèvent le voile sur des projets d'élimination de Français, d'Européens et de dignitaires étrangers pendant la guerre d'Algérie ». In *Le Monde*. 25 septembre 2020. Accédé le 17 janvier 2023. Voir https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/25/de-1956-a-1962-la-france-a-ordonne-a-ses-services-secrets-d-assassiner-des-citoyens-francais_6053582_3210.html
- ¹² La Rédaction (2023). « Déclassification des archives sur l'assassinat de Sylvanus Olympio : Me William Woll se confie dans une interview exclusive ». In *Journal L'Alternative*. 12 janvier 2023. Accédé le 14 janvier 2023. Voir <http://presse-alternative.info/declassification-des-archives-sur-l-assassinat-de-sylvanus-olympio-me-william-woll-se-confie-dans-une-interview-exclusive/>
- ¹³ Rédaction Le Monde (1967). « L'armée prend le pouvoir au Togo ». In *Le Monde*. 14 janvier 1967. Accédé le 16 janvier 2023. Voir https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Farchives%2Farticle%2F1967%2F01%2F14%2FI-armee-prend-le-pouvoir-au-togo_2610912_1819218.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=url
- ¹⁴ Journal Officiel de la République togolaise (1967). « Ordonnance N°1 du 14 janvier 1967, relative à la constitution du Comité de Réconciliation Nationale ». In *JORT*. N° 345 -12^e Année, NUMERO SPECIAL du 30 janvier 1967. Accédé le 17 janvier 2023. Voir : <http://jo.gouv.tg/sites/default/files/annee/1967/jo%201967-345.pdf>
- ¹⁵ Améganvi, C. (2011). *Livre noir contre l'impunité au Togo. 13 janvier 1963 – 13 janvier 2010. 47 ans d'assassinats et d'impunité au Togo sous la dictature sanglante du clan des Gnassingbé*. Publication bilingue français-anglais. Parti des travailleurs du Togo. Edition Nyawo : Lomé, Togo.
- ¹⁶ Agbéko, A. (2023). « Togo- Assassinat de S. Olympio/Godwin Tété : « Eyadema n'a jamais dit clairement si c'est lui... ». In www.africapress.net. Interview de Tétévi Godwin Tété Adjalogo. 14 janvier 2023. Accédé le 16 janvier 2023. Voir <https://www.africapress.net/togo/politique/togo-assassinat-de-s-olympio-godwin-tete-eyadema-na-jamais-dit-clairement-si-cest-lui>
- ¹⁷ Verschave, F.-X. (1998). *La Françafrique, le plus long scandale de la République*. Editions Stock : Paris, voir pp. 109-126.
- ¹⁸ Verschave, F.-X. (2000). *Noir. Silence. Qui arrêtera la Françafrique ?* Editions les Arènes : Paris ; voir pp. 175-193.
- ¹⁹ Verschave, F.-X. Op. Cit., p. 119.
- ²⁰ Verschave, F.-X. Op. Cit., p. 114 ; In Tété-Adjalogo, T. G. (2002), op. cit. p. 117.